



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2024-15  
PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE  
POUR L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE  
VENTILATION ET DE CLIMATISATION DES BÂTIMENTS DE LA VILLE

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu la consultation lancée en procédure formalisée sur appel d'offres ouvert pour le marché public d'exploitation des équipements et installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments de la ville de Verlinghem :

- Profil acheteur : <http://www.cdg59.fr/marches-publics/> : DCE mis en ligne le 30/04/2024.
- BOAMP : avis publié sur <https://www.boamp.fr> le 02/05/2024 avec lien vers le profil acheteur.
- JOUE : avis publié le 03/05/2024 avec lien vers le profil acheteur.
- Le Moniteur : annonce publiée le 10/05/2024.
- Marcheonline : annonce publiée sur le site internet <https://www.marchesonline.com/> le 03/05/2024 avec lien vers le profil acheteur.

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Vu l'offre présentée par Dalkia – Groupe EDF – Centre Lille Métropole – Panorama – 204 rue Sadi Carnot – 59350 Saint-André lez Lille,

Vu le procès-verbal d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 9 juillet 2024,

Considérant que le candidat a construit un offre cohérente et adaptée aux besoins de la ville et au Dossier de Consultation des Entreprises,

## DECIDONS

**Article 1°** - D'attribuer le marché public pour l'exploitation des équipements et installations de chauffage, de ventilation et de climatisation des bâtiments de la ville de Verlinghem à Dalkia – Groupe EDF – Centre Lille Métropole – Panorama – 204 rue Sadi Carnot – 59350 Saint-André lez Lille.

**Article 2°** - Le marché est conclu pour une durée de 8 années à compter du 1er octobre 2024 dans les conditions suivantes :

Montant total P1/1 (phase1)	17 195,35 € HT
Montant total P1/1 (phase2)	219 723,56 € HT
Montant total P1/4 (phase1)	14 487,59 € HT
Montant total P1 CEE (phase1)	2 801,94 € HT
Montant total P2 (phase 1)	15 977,80 € HT
Montant total P2 (phase 2)	177 781,03 € HT
Montant total P3/1 (phase 1)	2 701,44 € HT
Montant total P3/1 (phase 2)	18 910,08 € HT
Montant total P3/2 (phase 1)	12 756,39 € HT
Montant total P3/2 (phase 2)	89 294,75 € HT
<b>Total</b>	<b>571 629,93 € HT</b>

Article 3° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé  
qui sera transmise au Représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 059-215906116-20240719-DEC\_2024\_15\_1-AU

Verlinghem, le 9 juillet 2024.

Le Maire, **Thierry BONTE**.



**Le Maire**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/07/2024  
et la publication le 19/07/2024  
Thierry BONTE, Maire.

